



Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire

31 rue du Petit Villiers, 45000 ORLEANS

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE du 21 janvier 2017 à ORLEANS

L'an deux mille dix sept, le vingt et un janvier à 09 heures 00, les membres du comité directeur de l'association dénommée Ligue d'Aéro-Modélisme du Centre Val de Loire (LAM CVL) se sont réunis à la salle de réunions du club house du RCMCO à INGRE (45140), sur convocation du président par lettre informatisée (pièce jointe).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant. Le quorum étant atteint la réunion a débuté à 09 heures 15.

Présents : 10/10 - absent : 0 (voir annexe).

Jérémy FAUVET a présidé la réunion du comité directeur en sa qualité de président de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE.

Le président a rappelé l'ordre du jour et a chargé le secrétaire de séance du déroulement de la séance.

Voir annexe jointe.

- Approbation du compte rendu du CODIR précédent (en date du 22 octobre 2016).

Aucune observation particulière. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

- Bilan des actions de formation :

On note une très nette diminution des formations. Il est souligné que certains clubs ayant reçu du matériel du CRAM pour les jeunes, n'ont fait passer aucune aile.
Il en est de même pour les dotations FFAM.

Il est rappelé que les clubs organisateurs du passage ailes et brevets ou QPDD doivent adresser une quinzaine de jours auparavant la liste des examinateurs choisis afin de s'assurer que ceux-ci remplissent bien les conditions.

Il est décidé que dorénavant, et contrairement à ce qui se faisait auparavant, seuls les détenteurs de la qualification « examinateur QPDD » ainsi que les juges nationaux pourront faire passer les différents examens. Les présidents de clubs et titulaires QFIA/QFMA s'ils ne sont pas titulaires du diplôme examinateur QPDD ne peuvent donc plus exercer cette fonction.

Claude SCHNÜRER, secrétaire général de la Ligue Centre Val de Loire est chargé du suivi de ces formations. A ce titre les dossiers vérifiés par les présidents de clubs organisateurs devront lui parvenir (avant et après les séances). Les dossiers non conformes ou incomplets ne pourront être pris en compte. Les différentes pièces sont à adresser à l'adresse mail suivante :

Ecoles de formation :

Des clubs labélisés n'ont toujours pas transmis les comptes rendus annuels. Ceux-ci risquent de voir le label non renouvelé.

Désignation aux challenges :

Un jeune d'un club de la Région a été désigné. Il sera contacté et devra être présent à l'AG de la fédération.

Subventions FFAM :

Les différents dossiers de demande de subvention sont à faire transiter par la Ligue qui doit donner un avis.

Subventions CNDS :

Trois stages dirigeants seront mis en place dans le 18, le 41 et le 28. Les correspondants de ces départements sont chargés de l'organisation. Ces stages devront être organisés avant avril 2017 (dates à fournir rapidement).

Formation des féminines aux drones. Trois engins sont détenus par le trésorier de la Ligue. Actuellement deux stages ont été retenus dans le 37 et le 45.

Aide aux clubs formateurs. Les clubs retenus se sont vus attribuer du matériel lors de l'AG de décembre. Ces matériels doivent apparaître dans les comptes rendus des AG des clubs.

Bilan financier :

Le trésorier fait part du bilan financier qui est sain. Il reste à ce jour 13.341 euros en caisse.

La fédération a transmis les dotations 2017 par département qui se répartissent comme suit :

| Départements | Sommes attribuées |
|----------------|-------------------|
| Cher | 394,00 |
| Eure et loir | 246,00 |
| Indre | 345,00 |
| Indre et Loire | 444,00 |
| Loir et Cher | 296,00 |
| Loiret | 493,00 |

Ces sommes à disposition des délégués des départements sont soumises à des actions et les factures devront parvenir au trésorier de la ligue pour paiement. (prise de contact avec ce dernier en cas de besoin).

- Relations avec les organismes régionaux :

Que ce soit avec le conseil régional, la DRJSCS, le CROS ou la DGAC, les relations avec ces structures sont très bonnes.

Le Conseil Régional : subventions pour travaux d'infrastructures, il peut être sollicité pour l'attribution de subventions pour des investissements d'infrastructures (remise en état de pistes par exemple). Il suffit de monter un dossier et de le faire transiter par la ligue.

- Mise en place de la ligue :

Point sur les différents documents administratifs.

Le secrétaire fait le point sur les différents documents transmis aux préfectures (dissolutions CRAM et CDAMs concernés ainsi que la création de la Ligue). Les récépissés (mis à part le 36 et le 41 en cours) ont été reçus. L'inscription à l'INSEE va être demandée.

Point sur les matériels : Les matériels détenus par les CDAMs dissous sont laissés sous la responsabilité des délégués des départements. Ceux-ci sont invités à faire le point et éventuellement demander la réforme des matériels obsolètes. La liste sera étudiée lors du prochain comité directeur.

Décision de réforme :

| | |
|--|--|
| Jacques Blanchard demande la réforme d'un ordinateur portable et un PC de bureau complet qu'il détient au titre du CRAM. Datant des 2004 ces matériels sont obsolètes. | Décision : Les membres du comité directeur à l'unanimité décident de désinvestir ces matériels qui sont laissés à son détenteur pour destruction. |
|--|--|

- Questions diverses :

Jérémy FAUVET, propose de se renseigner sur la mise en place d'une banderole lors de manifestations.

Actuellement les juges ne « ramènent » pas de point aux clubs. Cette question sera posée à la fédération.

Question sera posée à la fédération sur une éventuellement licence handicapés qui pourrait être moins onéreuse afin de faciliter l'intégration de ces personnes dans les clubs.

Juges stagiaires. Certains clubs participent aux frais des juges stagiaires d'autres pas. Les clubs recevant des juges ou juges stagiaires sont invités à faire preuve de savoir vivre.

Il est rappelé aux clubs de faire attention aux réponses données aux différents médias sur la réglementation des aéromodèles. Se référer au site de la fédération qui traite du problème.

Médecin : Jean-Luc PAYET occupant le poste de médecin se propose de faire une liste de produits à détenir par chaque club sur leur terrain dans une boîte dédiée à cet effet.

Un règlement intérieur de la Ligue basé sur celui de la fédération sera élaboré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Claude SCHNÜRER
Secrétaire général



Jérémy FAUVET
Président de la LAM CVDL



REUNION CODIR LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE 21 JANVIER 2017

22 octobre 2016

| Groupe d'instance | Fonction | Civilité Nom Prénom | Signature |
|-------------------|----------------|----------------------|---|
| Comité directeur | Président | M. FAUVET JEREMY |  |
| Comité directeur | Vice-Président | M. BLANCHARD JACQUES |  |
| Comité directeur | Secrétaire | M. SCHNURER CLAUDE |  |
| Comité directeur | Trésorier | M. NEVEUX RICHARD |  |
| Comité directeur | Membre | M. PINEAU ARNAUD |  |
| Comité directeur | Membre | M. GODET MICHEL |  |
| Comité directeur | Membre | M. POINCLOUX JEROME |  |
| Comité directeur | Membre | M. DAVID GUY |  |
| Comité directeur | Membre | Mme. GEORGE ODILE |  |
| Comité directeur | Membre | M. PAYET JEAN-LUC |  |



LIGUE d'Aéro Modélisme du Centre Val de Loire

Réf. : JFT/01/LAMCVL/2017

A l'attention des membres du
Comité Directeur de la LAM CVL

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur,
par la présente, j'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Directeur de la ligue,

**Le Samedi 21/01/2017 de 09h00 à 12h00 à INGRE 45140
Route des Queues de Foret
au Club house du RCMCO**

L'ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de CODIR précédent,
- bilan des actions de formation (ailes, brevets, QPDD, stages),
- programmation des séances ailes, brevets, QPDD 2017 et approbation LAM.
- désignation des examinateurs ailes et brevets et des examinateurs QPDD 2017
- bilan des écoles de formation (nombre, renouvellement, dotations)
- désignation éventuelle aux challenges FFAM (féminine, jeune bénévole, etc.)
- subventions FFAM (tondeuses, terrains, bourses)
- subventions CNDS reçues et réalisation des actions prévues par le CNDS 2016 :
 - 3 stages dirigeants 28,36, 41 à réaliser
 - formation des féminines sur les drones avec diplôme fédéral.
 - aide aux clubs formateurs (réalisé)
- relations avec les Organismes Régionaux :
 - Conseil Régional (prévision travaux infrastructure pour subvention)
 - DRJSCS (CR CNDS 2016, élaboration CNDS 2017)
 - CROS et CRISA (Romorantin 08/2018)
 - DGAC, suivi des terrains.
- Bilan financier de la LAM
- Mise en place de la ligue
- Point des documents administratifs avec les préfetures, point des transferts financiers et des matériels.
- Réforme des matériels obsolètes
- Questions diverses.

Restant à votre disposition pour tous renseignements utiles, et comptant sur votre présence indispensable, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations aéromodélistes

Jeremy FAUVET